

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion le 7 septembre 2010, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée : Le greffier M. Jean St-Antoine.

Est aussi présente :

La directrice générale, M^{me} Manon Bernard, agissant à titre de secrétaire de la séance.

10-09-738 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 7 septembre 2010 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points 4.8 « Maison Félix-Leclerc / Démolition de la forge / Aide financière » et 7.7 « Service de l'entretien du territoire et des eaux / Fin d'emploi de l'employé n° 774 » et en y retirant le point 15.8 « Installation d'une conduite d'amenée / Contrat / Les Consultants LBCD inc. / Honoraires professionnels supplémentaires ».

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion
Présences

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 2 août 2010
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **AFFAIRES DU CONSEIL**
 - 4.2 Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges / Souper de viandes sauvages
 - 4.5 Fondation du Centre d'accueil Vaudreuil / Souper bénéfice
 - 4.6 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Soirée gastronomique
 - 4.7 Le Centre de femmes La Moisson / Soirée spéciale / 25^e anniversaire
 - 4.8 Maison Félix-Leclerc / Démolition de la forge / Aide financière
5. **GREFFE**
 - 5.1 Règlement d'emprunt n° 1557 / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
 - 5.2 Résolution 10-08-696 / Procès-verbal de correction
 - 5.3 Résolution 10-08-710 / Procès-verbal de correction
 - 5.5 Expropriation / Réserve foncière / Secteur industriel / Lot 3 961 517
 - 5.6 Expropriation / Lot 3 961 518 / Rue Marier
 - 5.7 Autorisation de signature / Fournisseurs de données cartographiques numériques
 - 5.8 Vente pour défaut de paiement de taxes / Mandat du notaire

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Transferts budgétaires
- 6.2 Liste des comptes
- 6.3 Emprunt temporaire / Règlement n° 1596 / Préparation plans et devis / Réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 incluant les travaux de voirie et d'égout pluvial sur l'avenue Saint-Charles, Joseph-Carrier et bretelle de l'autoroute, jusqu'au chemin Dumberry / Approbation du MAMROT

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.2 Adhésion / Mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ)
- 7.3 Service de la trésorerie / Confirmation de M^{me} Diane Giguère au poste de commis aux comptes à payer
- 7.4 Lettre de consentement / M^{me} Diane Giguère / Autorisation de signatures
- 7.5 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Prolongation / Période d'embauche de journalier(ère)s étudiant(e)s pour la période estivale 2010
- 7.6 Service de l'informatique et de la géomatique / Fin d'emploi de M^{me} Julie Hévey / Agent de bureau 2 temporaire
- 7.7 Service de l'entretien du territoire et des eaux / Fin d'emploi de l'employé n° 774

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

- 10.1 Convention / Subvention du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCFQ) / Autorisation de signature

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.1 École du Papillon-Bleu / Module de jeux / Aide financière
- 11.2 Softball Québec / M^{mes} Zoé Lafrance, Anouk Carrière et Laurence Larivée Bazinet / Aide financière

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Arrêts obligatoires / Rues des Érables et Crevier
- 13.2 Interdiction de stationnement / Rue Howie-Morenz / Abrogation / Résolution 10-07-594
- 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-43 / Nettoyage de puisards
- 13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-10-44 / Nettoyage des conduites d'égout sanitaire
- 13.5 Fourniture et installation d'une clôture dans l'emprise municipale / Voie ferrée / Rue des Pivoines

14. EAUX

- 14.1 Levée partielle de l'interdiction d'utilisation extérieure de l'eau potable / Modification de l'avis

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 10011 / Construction neuve / Caserne d'incendie n° 12 / 500, rue Forbes / Règlement n° 1583
- 15.3 Entente avec le CFCP / Construction d'une traverse d'aqueduc / Autorisation de signature
- 15.5 Acquisition / Lot 4 596 825 / Décret d'ouverture de rue / Rue Crevier / Phase 2

- 15.6 Ordre de changement n° 1 / Pavage, bordures et éclairage / Rue du Cheminot / Règlement n° 1541
- 15.10 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 020-020-74 / Services municipaux / Avenue André-Chartrand / Règlement n° 1536
- 15.11 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 202-110-1557-05 / Services professionnels / Surveillance des travaux / Projet de construction des services municipaux / Partie des rues Bellini et Vivaldi / Règlement n° 1557
- 15.12 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 202-110-1557-06 / Services professionnels de laboratoire / Contrôle des matériaux et consultations géotechniques / Construction des services municipaux / Partie des rues Bellini et Vivaldi / Règlement n° 1557

16. URBANISME

- 16.1 Dérogation mineure / 3658, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Clôture en marge avant / Zone I3-831 / Lot 4 173 982 / CCU n° 10-07-100
- 16.2 Dérogation mineure / 2751, place Charlemagne / Cabane à jardin / Zone H3-506 / Lot 2 611 500 / CCU n° 10-07-101
- 16.3 Intervention / Servitude de stationnement / 110 et 120, rue Joseph-Carrier / Autorisation de signatures

17. ENVIRONNEMENT

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Adoption premier projet / Règlement n° 1275-141 / Groupe d'usages « transport en commun » / Zone I2-745
- 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1275-141 / Groupe d'usages « transport en commun » / Zone I2-745
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1568 / Entente avec promoteur / Services municipaux / Projet domiciliaire « Les Cours Valois » / Lot 4 525 066
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1599 / Entente avec promoteur / 9121-9881 Québec inc. / Services municipaux / Projet « Champfleury » phase 9 / Rues Chopin, Lully et une partie de la rue Ravel
- 18.5 Adoption / Règlement n° 1275-138 / Modification des usages sur l'avenue André-Chartrand
- 18.6 Adoption / Règlement n° 1276-04 / Reconstruction de résidences en zone agricole

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Autorisations de la directrice générale

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE.

« ADOPTÉE »

10-09-739 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est
 PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
 APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
 ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 2 août 2010 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

10-09-740 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

10-09-741 FONDATION DES SOINS DE SANTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES / SOUPER DE VIANDES SAUVAGES

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au Souper de viandes sauvages organisé par la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de huit (8) billets au montant de cent dollars (100 \$) chacun pour le Souper de viandes sauvages organisé par la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges qui aura lieu le 2 octobre 2010 à la cabane à sucre Marc Besner;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-09-742 FONDATION DU CENTRE D'ACCUEIL VAUDREUIL / SOUPER BÉNÉFICE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper-bénéfice organisé par la Fondation du centre d'accueil Vaudreuil;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de dix (10) billets au montant de cent vingt-cinq dollars (125 \$) chacun pour le souper bénéfice annuel organisé par la Fondation du centre d'accueil Vaudreuil qui aura lieu le 22 octobre 2010 au Pavillon sur le lac du Château Vaudreuil;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-09-743 MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES / SOIRÉE GASTRONOMIQUE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la soirée gastronomique au profit du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de huit (8) billets au montant de cent cinquante dollars (150 \$) chacun pour la soirée gastronomique au profit du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 6 octobre 2010 au Club de golf Summerlea;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-09-744 LE CENTRE DE FEMMES LA MOISSON / SOIRÉE SPÉCIALE / 25^E ANNIVERSAIRE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à une soirée spéciale organisée par le Centre de femmes La Moisson dans le cadre de leur 25^e anniversaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) soit versé à titre de commandite au Centre de femmes La Moisson pour la soirée spéciale qui se tiendra le 24 septembre 2010 à la Maison Trestler;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-09-745 MAISON FÉLIX-LECLERC / DÉMOLITION DE LA FORGE / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par la Société de sauvegarde de la mémoire de Félix Leclerc à Vaudreuil-Dorion dans le cadre de la démolition de la forge présente sur le site de la Maison Félix-Leclerc, laquelle est devenue désuète et dangereuse;

CONSIDÉRANT que la Société doit assumer des frais imprévus pour la location de conteneurs;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QU'la Ville octroie à la Société de sauvegarde de la mémoire de Félix Leclerc à Vaudreuil-Dorion, sur présentation des pièces justificatives, une aide financière n'excédant pas trois mille dollars (3 000 \$);

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-51-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-09-746 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1557 / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 7 septembre 2010, pour le Règlement n° 1557 intitulé :

« Règlement décrétant une dépense de deux millions cinquante-deux mille dollars (2 052 000 \$) et un emprunt de six cent quatre-vingt-trois mille dollars (683 000 \$) autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de fondation de rue et de travaux connexes sur une partie des rues Bellini et Vivaldi ».

10-09-747 RÉSOLUTION 10-08-696 / PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

ATTENDU que le Conseil a adopté, le 2 août 2010, la résolution 10-08-696;

ATTENDU que l'avis d'inscription présenté à l'appui de cette résolution prévoit explicitement que la firme LBCD est mandatée pour la préparation des plans et devis des travaux de construction des services d'eau potable, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de voirie du projet Champfleury, phase 9;

ATTENDU que cet avis d'inscription contient une erreur cléricale, au sixième paragraphe, en identifiant une autre firme, savoir la firme CDGU, à transmettre les plans et devis au MDDEP et que cette erreur s'est reproduite dans le cadre de la résolution précitée;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction dressé par le greffier le 10 août 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié le procès verbal de correction du greffier de la Ville donné le 10 août 2010 en vue de corriger l'erreur apparaissant à la résolution 10-08-696.

« ADOPTÉE »

10-09-748 RÉSOLUTION 10-08-710 / PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

ATTENDU que le Conseil a adopté, le 2 août 2010, la résolution 10-08-710 autorisant une dérogation mineure pour un immeuble sis au 51, rue des Pommiers;

ATTENDU que le numéro de lot apparaissant à ladite résolution est erroné et devrait se lire 1 830 654 au lieu de 1 839 654;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié le procès verbal de correction du greffier de la Ville donné le 18 août 2010 en vue de corriger l'erreur apparaissant à la résolution 10-08-710.

« ADOPTÉE »

10-09-749 EXPROPRIATION / RÉSERVE FONCIÈRE / SECTEUR INDUSTRIEL / LOT 3 961 517

CONSIDÉRANT que le lot 3 961 517 résulte d'un découpage du territoire effectué par la Ville dans le cadre de l'implantation et la construction de la rue Henry-Ford;

CONSIDÉRANT que la profondeur et la superficie de ce lot sont insuffisantes, en vertu du règlement de zonage, pour y permettre quelque utilisation;

CONSIDÉRANT que la présence de ce lot paralyse le développement industriel du secteur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acquérir ce lot à des fins de réserve foncière;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville mandate la firme Dufresne Hébert Comeau afin d'entreprendre les procédures d'expropriation, à des fins de réserve foncière, du lot 3 961 517.

« ADOPTÉE »

10-09-750 EXPROPRIATION / LOT 3 961 518 / RUE MARIER

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. François Séguin s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT les résolutions 07-03-190 et 08-10-879 prévoyant la cession du lot 3 961 518, lequel constitue une partie de la rue Marier à l'intersection de la rue Henry-Ford;

CONSIDÉRANT le plan de lotissement préparé par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, portant minute 11306, accepté à cette fin par 6421601 Canada inc, propriétaire dudit lot;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot s'était engagé auprès de la Ville à céder gratuitement ledit lot;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot refuse ou néglige de communiquer avec le notaire de la Ville afin de signer l'acte de cession;

CONSIDÉRANT qu'un délai au 1^{er} septembre 2010 a été accordé au propriétaire afin de signer l'acte de cession;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville mandate la firme Séguin et Associés Avocats inc. afin d'entreprendre les procédures légales appropriées afin la Ville devienne propriétaire, par expropriation ou autrement, du lot 3 961 518.

« ADOPTÉE »

**10-09-751 AUTORISATION DE SIGNATURE / FOURNISSEURS DE DONNÉES
CARTOGRAPHIQUES NUMÉRIQUES**

CONSIDÉRANT la demande présentée par NAVTEQ pour la conclusion d'une entente portant sur la fourniture de données cartographiques numériques de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE M. Richard Duhaime, directeur du Service de l'informatique et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une entente de fourniture des données cartographiques de la Ville avec NAVTEQ ainsi qu'avec toute autre entreprise similaire;

QUE toutes données personnelles ou relatives aux valeurs foncières des immeubles soient exclues du cadre de ladite entente.

« ADOPTÉE »

10-09-752 VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES / MANDAT DU NOTAIRE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à M^e Chantal Lamarre, notaire, pour effectuer les recherches et vérifications nécessaires au Bureau de la publicité des droits de Vaudreuil pour préparer l'avis de vente pour défaut de paiement de taxes, l'avis d'adjudication et l'avis de retrait, en vue de la vente pour défaut de paiement de taxes 2010 et antérieures;

QUE les honoraires afférents établis à quarante-sept dollars et cinquante cents (47,50 \$) par unité d'évaluation pour lesquelles elle devra faire les recherches, TPS et TVQ non comprises, soient imputés au poste budgétaire 02-120-00-412 et que ces honoraires soient considérés comme des frais encourus pour la vente à venir.

« ADOPTÉE »

10-09-753 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine les transferts budgétaires effectués, totalisant trois cent trente mille deux cent quatre-vingt-dix-huit dollars (330 298 \$), tels que ventilés à la liste soumise par la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, en date du 25 août 2010.

« ADOPTÉE »

10-09-754 LISTE DES COMPTES

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de quatre millions cinq cent quarante et un mille cent un dollars et seize cents (4 541 101,16 \$).

« ADOPTÉE »

10-09-755 EMPRUNT TEMPORAIRE / RÈGLEMENT N^o 1596 / PRÉPARATION PLANS ET DEVIS / RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION NORD DU VIADUC DE L'AVENUE SAINT-CHARLES SUR L'AUTOROUTE 40 INCLUANT LES TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ÉGOUT PLUVIAL SUR L'AVENUE SAINT-CHARLES, JOSEPH-CARRIER ET BRETELLE DE L'AUTOROUTE, JUSQU'AU CHEMIN DUMBERRY / APPROBATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) approuvait, en date du 4 août 2010, le Règlement d'emprunt n^o 1596 autorisant la préparation des plans et devis pour le réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 incluant les travaux de voirie et d'égout pluvial sur l'avenue Saint-Charles, la rue Joseph-Carrier ainsi que la bretelle de l'autoroute et ce, jusqu'au chemin Dumberry (phase I du projet de l'élargissement du viaduc) y incluant toutes dépenses connexes décrétant un emprunt de quatre cent quatre-vingt-dix mille dollars (490 000 \$) à ces fins;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser la trésorière, M^{me} Mona Dumouchel, à emprunter temporairement au taux d'intérêt préférentiel en vigueur de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMROT, soit quatre cent quatre-vingt-dix mille dollars (490 000 \$), en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

10-09-756 ADHÉSION / MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

ATTENDU qu'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après la Mutuelle) a été mise sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2, de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;

ATTENDU que la Ville souhaite améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU que la Ville désire profiter des avantages de la Mutuelle;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion adhère à l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux;

QUE la Ville autorise l'UMQ à signer, pour et en son nom, l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux;

QUE le maire, M. Guy Pilon, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'Entente dans le cadre de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail;

QUE la Ville adhère au contrat de gestion intervenu entre l'UMQ et le gestionnaire, et que le maire, M. Guy Pilon, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion tous documents permettant de donner plein effet audit contrat de gestion;

QUE le maire, M. Guy Pilon, ou son représentant soit autorisé, à signer pour et au nom de la Ville, tout autre document permettant de donner plein effet à ladite résolution.

« ADOPTÉE »

10-09-757 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / CONFIRMATION DE M^{ME} DIANE GIGUÈRE AU POSTE DE COMMIS AUX COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT la résolution 10-07-588 qui autorise la mutation de M^{me} Diane Giguère, commis à la taxation – perception, au poste de commis aux comptes à payer régulier à temps plein au Service de la trésorerie à compter du 19 juillet 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M^{me} Michèle Dupras, assistante-trésorière en date du 12 août 2010;

CONSIDÉRANT la lettre de consentement au sujet de l'application de l'article 15.05 (période d'essai) de la convention collective de travail des employés cols blancs (S.C.F.P. local 1432) dans le cadre de la mutation de M^{me} Diane Giguère au poste de commis aux comptes à payer au Service de trésorerie;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M^{me} Diane Giguère, au poste régulier à temps plein de commis aux comptes à payer au sein du Service de la trésorerie et ce, à compter du 8 septembre 2010;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Diane Giguère.

« ADOPTÉE »

10-09-758 LETTRE DE CONSENTEMENT / M^{ME} DIANE GIGUÈRE / AUTORISATION DE SIGNATURES

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser M^{mes} Manon Bernard, directrice générale et Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre de consentement à intervenir entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), section locale 1432 dans le but de réduire la période d'essai prévue à l'article 15.05 de la convention collective de travail en vigueur des employés cols blancs, de M^{me} Diane Giguère, mutée au poste de commis aux comptes à payer, et permettre d'afficher dans les meilleurs délais un avis d'ouverture du poste de commis à la taxation – perception au sein du Service de la trésorerie.

« ADOPTÉE »

10-09-759 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / PROLONGATION / PÉRIODE D'EMBAUCHE DE JOURNALIER(ÈRE)S ÉTUDIANT(E)S POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2010

CONSIDÉRANT la résolution 10-04-326 autorisant l'embauche de M^{me} Élisabeth Gingras et de M. Simon Boudrias au Service de l'entretien du territoire et des eaux, à titre d'étudiants, à compter du 3 mai 2010 pour un maximum de seize (16) semaines;

CONSIDÉRANT qu'il est important de conserver un nombre suffisant d'employés pour exécuter les travaux d'entretien prévus dans les parcs et espaces verts de la Ville;

CONSIDÉRANT la demande de M. Pierre-Luc Séguin, contremaître – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs, en ce qui concerne les besoins en personnel durant la période estivale 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la prolongation de la période d'embauche de M^{me} Élisabeth Gingras et de M. Simon Boudrias, à titre d'étudiants au Service de l'entretien du territoire et des eaux, à compter du 23 août 2010 jusqu'au 3 septembre 2010 inclusivement, selon les besoins du service, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale «Employé étudiant» de la convention collective de travail des employés cols bleus; le tout selon les termes et conditions énoncés à ladite convention collective en vigueur.

« ADOPTÉE »

10-09-760 SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DE LA GÉOMATIQUE / FIN D'EMPLOI DE M^{ME} JULIE HÉVEY / AGENT DE BUREAU 2 TEMPORAIRE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la fin d'emploi de M^{me} Julie Hévey, agent de bureau 2 temporaire au sein du Service de l'informatique et de la géomatique et ce, à compter du 6 août 2010;

ET QU'il est entendu que M^{me} Hévey n'a plus de lien d'emploi avec la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

10-09-761 SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE ET DES EAUX / FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ N^O 774

CONSIDÉRANT l'entente administrative intervenue entre la Ville, le Syndicat et l'employé n^o 774, le 6 juillet 2010, relativement à la prolongation d'une période d'essai;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Christian Gendron, directeur aux usines, en date du 7 septembre 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal met fin à l'emploi de l'employé n^o 774 et ce, à compter du 8 septembre 2010;

QU'une indemnité compensatrice équivalente à deux (2) semaines de salaire de base et tenant lieu de préavis soit versée à l'employé;

ET qu'il est entendu que l'employé n° 774 n'a plus de lien d'emploi avec la ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

10-09-762 CONVENTION / SUBVENTION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC (MCCCFQ) / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la résolution 10-02-057 autorisant la présentation d'une demande de subvention auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCFQ) dans le cadre du programme de promotion du français;

CONSIDÉRANT qu'une subvention de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) a été accordée par le MCCCFQ et qu'un protocole a été signé le 31 mars 2010 par le directeur du Service des arts et de la culture, M. Michel Vallée;

CONSIDÉRANT qu'il y lieu de ratifier ladite signature;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifiée la signature, par M. Michel Vallée, le 31 mars 2010, du protocole intervenu avec le MCCCFQ.

« ADOPTÉE »

10-09-763 ÉCOLE DU PAPILLON-BLEU / MODULE DE JEUX / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par l'École du Papillon-Bleu de la Commission scolaire des Trois-Lacs pour l'achat et l'installation d'un module de jeux à l'école Ste-Trinité, directement dans le parc-école attenant aux installations de la Ville (soccer et piscine);

CONSIDÉRANT que le programme de soutien de la Ville pour de telles requêtes prévoit une aide correspondant au tiers des sommes requises;

CONSIDÉRANT que le coût d'achat et d'installation de ce module s'élève à vingt mille neuf cent quatre-vingt-douze dollars et neuf cents (20 992,09 \$), incluant les taxes applicables, soit un coût net de dix-neuf mille six cent quatre-vingt-un dollars et quarante-trois cents (19 681,43 \$);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de défrayer le tiers des coûts nets à la Commission scolaire des Trois-Lacs pour l'achat et l'installation d'un module de jeux dans la cour de l'école Ste-Trinité, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de six mille cinq cent soixante dollars et quarante-huit cents (6 560,48 \$);

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-52-964;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-09-764 SOFTBALL QUÉBEC / M^{MES} ZOÉ LAFRANCE, ANOUK CARRIÈRE ET LAURENCE LARIVÉE BAZINET / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que M^{mes} Zoé Lafrance, Anouk Carrière et Laurence Larivée Bazinet, résidentes de la Ville de Vaudreuil-Dorion, sont membres de Softball Québec;

CONSIDÉRANT qu'elles participeront au championnat de l'est du Canada qui se déroulera à l'Île du Prince-Édouard à la fin du mois d'août 2010;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens d'âge mineur de Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de sept cent cinquante dollars (750 \$) soit versé à Softball Québec à titre d'aide financière pour M^{mes} Zoé Lafrance, Anouk Carrière et Laurence Larivée Bazinet pour leur participation au championnat de l'est du Canada à l'Île du Prince-Édouard en août 2010;

QUE ce montant sera versé sur présentation d'une preuve de participation à l'événement susdit;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-52-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-09-765 ARRÊTS OBLIGATOIRES / RUES DES ÉRABLES ET CREVIER

CONSIDÉRANT la demande d'installer des arrêts obligatoires sur la rue des Érables, à l'intersection de la rue Crevier, et ce dans toutes les directions;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 18 août 2010;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décrète des arrêts obligatoires sur la rue des Érables, à l'intersection de la rue Crevier, et ce, dans toutes les directions;

QUE soit mandatée, à cette fin, la Division des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

10-09-766 INTERDICTION DE STATIONNEMENT / RUE HOWIE-MORENZ / ABROGATION / RÉSOLUTION 10-07-594

CONSIDÉRANT que la Ville a accepté la résolution 10-07-594 pour interdire le stationnement des véhicules sur la rue Howie-Morenz (du côté du parc Aurèle-Joliat);

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens de ladite rue ont démontré les nombreux désagréments que comporte la mise en place de cette nouvelle signalisation;

CONSIDÉRANT que le Comité de circulation reconnaît que les inconvénients subis par les résidents, dû à la configuration particulière de la rue, excèdent les avantages escomptés par ladite signalisation;

CONSIDÉRANT que le Comité recommande de permettre à nouveau le stationnement des véhicules sur la rue Howie-Morenz (du côté du parc Aurèle-Joliat);

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville abroge la résolution 10-07-594;

QUE soit mandatée, à cette fin, la Division des travaux publics de procéder à l'enlèvement des panneaux d'interdiction de stationnement sur la rue Howie-Morenz (du côté du parc Aurèle-Joliat);

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

10-09-767 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N^o 401-110-10-43 / NETTOYAGE DE PUISARDS

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour les travaux de nettoyage de puisards, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 17 août 2010 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n^o 401-110-10-43;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Kelly Sani-Vac inc., 100, rue Huot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 7Z8, pour le nettoyage d'environ 2 100 puisards et ce, pour un coût unitaire de treize dollars et trente cents (13,30 \$) par puisard, taxes applicables non comprises, le tout conformément aux termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n^o 401-110-10-43;

QUE la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, le directeur général adjoint, M. Martin Houde, et le chef de division – Travaux publics, M. Luc Duval, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant au nettoyage des puisards jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

10-09-768 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N^o 401-110-10-44 / NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres par voie d'invitation pour le nettoyage des conduites d'égout sanitaire, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 17 août 2010 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n^o 401-110-10-44;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Kelly Sani-Vac inc., 100, rue Huot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 7Z8, pour le nettoyage des conduites d'égout sanitaire et ce, pour un montant de quarante mille trois cent dix-neuf dollars et six cents (40 319,06 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément aux termes et modalités énoncés au document d'appel d'offres n^o 401-110-10-44;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-415-00-521;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

10-09-769 FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE CLÔTURE DANS L'EMPRISE MUNICIPALE / VOIE FERRÉE / RUE DES PIVOINES

CONSIDÉRANT que la résolution 10-06-487 adjugeant le contrat pour la fourniture et l'installation d'une clôture dans l'emprise municipale – voie ferrée – rue des Pivoines à la compagnie Les Clôtures Raymond inc. au montant de vingt-deux mille deux cent cinquante-huit dollars (22 258 \$), taxes applicables non comprises;

CONSIDÉRANT que la longueur finale de la clôture dépasse la longueur initiale prévue;

CONSIDÉRANT que la quantité supplémentaire a occasionné des frais additionnels s'élevant à cinq cent vingt-six dollars et sept cents (526,07 \$);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de payer à la compagnie Les Clôtures Raymond inc., 624, route de Lotbinière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, le montant supplémentaire de cinq cent vingt-six dollars et sept cents (526,07\$), taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

« ADOPTÉE »

10-09-770 LEVÉE PARTIELLE DE L'INTERDICTION D'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE / MODIFICATION DE L'AVIS

CONSIDÉRANT que l'avis du 8 juin 2010 prévoyait la possibilité de délivrer, à partir du 1^{er} septembre 2010, des permis d'arrosage pour la nouvelle végétation;

CONSIDÉRANT que le niveau de la rivière des Outaouais demeure anormalement bas;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE les permis d'arrosage pour la nouvelle végétation soient émis à compter du 13 septembre 2010;

QUE l'interdiction partielle d'arrosage soit, pour le reste, maintenue et continue de s'appliquer à l'ensemble du territoire et ce, jusqu'à nouvel ordre.

« ADOPTÉE »

10-09-771 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 10011 / CONSTRUCTION NEUVE / CASERNE D'INCENDIE N° 12 / 500, RUE FORBES / RÈGLEMENT N° 1583

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour le projet « Caserne d'incendie n° 12, 500 rue Forbes, Vaudreuil-Dorion, construction neuve », dix (10) soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 août 2010 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, neuf (9) soumissions sur dix (10) rencontrent les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 10011, en date du 2 août 2010, ainsi que ses addendas n^{os} 1 à 3, préparés par le consultant « Dimension 3 Architecture + Design inc. »;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par le consultant « Dimension 3 Architecture + Design inc. » et leur rapport de recommandation d'octroi de contrat, en date du 26 août 2010;

CONSIDÉRANT que spécifiquement à ce projet, un contrat devra être signé entre l'adjudicataire du contrat et les représentants de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire et recommandée par le consultant « Dimension 3 Architecture + Design inc. », en l'occurrence KF Construction inc., 1990, rue Michelin, Laval (Québec), H7L 5C2, pour le projet n° 10011 et ce, pour un montant de quatre millions quatre cent quarante-cinq mille quatre cent vingt-huit dollars et treize cents (4 445 428,13\$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 10011, daté du 2 août 2010 et ses trois (3) addendas, émis respectivement en date du 11, 17 et 18 août 2010;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de construction relatif à ce projet;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1583.

« ADOPTÉE »

**10-09-772 ENTENTE AVEC LE CFCP / CONSTRUCTION D'UNE TRAVERSE D'AQUEDUC /
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de signer une entente avec le CFCP afin de réaliser la construction d'une traverse d'aqueduc sous les voies du CFCP au P.M.20.48;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise M. Michel Vaillancourt, ing., directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, à signer une entente avec le CFCP afin de réaliser la construction d'une traverse d'aqueduc sous les voies du CFCP au P.M.20.48;

QUE la Ville autorise une dépense de mille six cent cinquante dollars (1 650 \$), taxes applicables non comprises pour la permission accordée par le CFCP;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-413-00-516;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**10-09-773 ACQUISITION / LOT 4 596 825 / DÉCRET D'OUVERTURE DE RUE / RUE CREVIER /
PHASE 2**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1 du protocole d'entente n° 1572, selon lesquelles, le promoteur s'engage à céder à la Ville, en temps utile et à titre gratuit, l'emprise de la rue correspondant au lot n° 4 596 825 et ce, après la signature du certificat d'acceptation provisoire des travaux;

CONSIDÉRANT que les travaux de prolongement de la rue Crevier– phase 2 (réseau d'eau potable, fossé et fondation de rue) sont complétés à la satisfaction de la Ville et acceptés provisoirement en date du 9 juillet 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à M^e Chantal Lamarre, notaire, pour préparer et recevoir l'acte notarié relatif à la cession de la partie de la rue Crevier correspondant au lot 4 596 825;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit acte notarié et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la partie de la rue Crevier correspondant à la phase 2 soit décrétée ouverte par voie de résolution;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, au chef de division - Travaux publics ainsi qu'au directeur du Service sécurité incendie.

« ADOPTÉE »

10-09-774 ORDRE DE CHANGEMENT N° 1 / PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE / RUE DU CHEMINOT / RÈGLEMENT N° 1541

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 relié au projet « Pavage, bordures et éclairage de la rue du Cheminot – Règlement n° 1541 » totalisant un montant de deux mille deux cent vingt-trois dollars et douze cents (2 223,12 \$), taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

10-09-775 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 020-020-74 / SERVICES MUNICIPAUX / AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND / RÈGLEMENT N° 1536

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres public pour les travaux de construction des services municipaux d'une partie de l'avenue André-Chartrand entre la rivière Quinchien et la rue Valois – Règlement n° 1536, quatre (4) soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 23 août 2010;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 020-020-74 émis par les Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc.;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions effectuée par CDGU inc.;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Les Excavations Gilbert Théorêt, 124, rue Huot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 7Z8, pour le projet 020-020-74 - Règlement n° 1536 - Travaux de construction des services municipaux d'une partie de l'avenue André-Chartrand entre la rivière Quinchien et la rue Valois et ce, pour un montant de deux millions cent soixante mille deux cent quatre-vingt-quinze dollars (2 160 295 \$), taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 020-020-74 émis par CDGU inc. en date du mois d'août 2010;

QUE l'adjudication de ces travaux est conditionnelle à l'émission du certificat d'autorisation en provenance du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

Imputation budgétaire : Règlement n° 1536.

« ADOPTÉE »

10-09-776 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 202-110-1557-05 / SERVICES PROFESSIONNELS / SURVEILLANCE DES TRAVAUX / PROJET DE CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX / PARTIE DES RUES BELLINI ET VIVALDI / RÈGLEMENT N° 1557

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres régionalisé pour les services professionnels en vue d'effectuer la surveillance du projet de construction des services municipaux d'une partie des rues Bellini et Vivaldi – Règlement n° 1557, trois (3) soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 24 août 2010;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 24 août 2010;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence CDGU inc., 4, rue Saint-Michel, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1E7, pour les services professionnels précités et ce, pour un montant totalisant cinquante-quatre mille dollars (54 000 \$), taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 202-110-1557-05;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1557.

« ADOPTÉE »

10-09-777 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 202-110-1557-06 / SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE / CONTRÔLE DES MATÉRIAUX ET CONSULTATIONS GÉOTECHNIQUES / CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX / PARTIE DES RUES BELLINI ET VIVALDI / RÈGLEMENT N° 1557

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres régionalisé pour les services professionnels de laboratoire en vue d'effectuer le contrôle des matériaux et les consultations géotechniques – Construction des services municipaux d'une partie des rues Bellini et Vivaldi et tous les travaux connexes – Règlement n° 1557, deux (2) soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 24 août 2010;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 24 août 2010;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Inspec-Sol inc., 4600, boul. de la Côte-Vertu, Montréal (Québec), H4S 1C7, pour les services professionnels précités et ce, pour un montant totalisant vingt-six mille deux cent quatre-vingt-dix dollars (26 290 \$), taxes applicables non comprises, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 202-110-1557-06;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1557.

« ADOPTÉE »

10-09-778 DÉROGATION MINEURE / 3658, BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES / CLÔTURE EN MARGE AVANT / ZONE I3-831 / LOT 4 173 982 / CCU N° 10-07-100

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Guy Major en date du 9 juillet 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-07-100 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 20 juillet 2010;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 7 août 2010 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3658, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3658, boulevard de la Cité-des-Jeunes, afin d'autoriser une hauteur de clôture de 1,85 mètre en marge avant alors que l'article 2.2.18.2.2.1 du Règlement de zonage n° 1275 exige une hauteur maximale en marge avant de 1,25 mètre.

« ADOPTÉE »

10-09-779 DÉROGATION MINEURE / 2751, PLACE CHARLEMAGNE / CABANE À JARDIN / ZONE H3-506 / LOT 2 611 500 / CCU N° 10-07-101

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M^{me} Sylvie Dumberry en date du 19 juillet 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 10-07-101 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 20 juillet 2010;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 7 août 2010 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2751, place Charlemagne;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2751, place Charlemagne, afin d'autoriser une cabane à jardin d'une superficie de 36 mètres carrés alors que l'article 2.2.10.8 du Règlement de zonage n° 1275 autorise une superficie maximale de 25 mètres carrés pour une cabane à jardin, conditionnellement à ce que la cabane à jardin existante soit retirée de la propriété.

« ADOPTÉE »

10-09-780 INTERVENTION / SERVITUDE DE STATIONNEMENT / 110 ET 120, RUE JOSEPH-CARRIER / AUTORISATION DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT la résolution 10-07-602 acceptant un projet de construction commerciale et requérant une servitude notariée pour un stationnement commun pour les lots 1 675 186 et 1 675 183;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les personnes à signer, pour et au nom de la Ville, en sa qualité d'intervenante, l'acte à intervenir;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, à titre d'intervenante, l'acte de servitude de stationnement à intervenir entre 9137 8828 Québec inc. et la Ville, tel que requis par la résolution 10-07-602.

« ADOPTÉE »

10-09-781 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-141 / GROUPE D'USAGES « TRANSPORT EN COMMUN » / ZONE I2-745

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-141 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser le groupe d'usages « transport en commun » dans la zone I2-745 »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 20 septembre 2010 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**10-09-782 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-141 / GROUPE D'USAGES
« TRANSPORT EN COMMUN » / ZONE I2-745**

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser le groupe d'usages « transport en commun » dans la zone I2-745.

**10-09-783 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1568 / ENTENTE AVEC PROMOTEUR / SERVICES
MUNICIPAUX / PROJET DOMICILIAIRE « LES COURS VALOIS » / LOT 4 525 066**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1568 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1568 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Les Cours Valois inc. » pour la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux ainsi que les modalités de cession et d'entretien des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire sur le lot 4 525 066 ptie face à la rue Valois et tous les travaux connexes requis pour ce projet et ce, aux frais du promoteur ».

« ADOPTÉE »

**10-09-784 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1599 / ENTENTE AVEC PROMOTEUR / 9121-9881
QUEBEC INC. / SERVICES MUNICIPAUX / PROJET « CHAMPFLEURY » PHASE 9 /
RUES CHOPIN, LULLY ET UNE PARTIE DE LA RUE RAVEL**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1599 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1599 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « 9121-9881 Québec Inc. » pour la préparation des plans et devis, la surveillance, les travaux de fondation de rues et les services municipaux d'aqueduc, d'égout domestique et d'égout pluvial relatifs au projet "Champfleury" phase 9 (rue Chopin, Lully et une partie de la rue Ravel) y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes requis pour ce projet et ce, aux frais du promoteur ».

« ADOPTÉE »

**10-09-785 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-138 / MODIFICATION DES USAGES SUR
L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND**

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance tenue le 5 juillet 2010 un projet de règlement portant le n° 1275-138;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 2 août 2010 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-138 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-138 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin :

- de soustraire les lots 4 150 902, 3 785 195 des zones H3-446, H3-445 respectivement et de les inclure aux zones H1-453 et H1-425;
- de créer une nouvelle grille des usages et normes pour la zone H3-628 afin d'autoriser l'habitation multifamiliale isolée d'un maximum de 16 logements;
- de créer une nouvelle grille des usages et normes pour les zones H3-445, H3-446, H3-631 et H3-657 afin d'autoriser l'habitation multifamiliale de huit (8) à seize (16) logements ».

« ADOPTÉE »

10-09-786 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1276-04 / RECONSTRUCTION DE RÉSIDENCES EN ZONE AGRICOLE

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté à une séance extraordinaire tenue le 19 juillet 2010 un projet de règlement portant le n° 1276-04;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 7 septembre 2010 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1276-04 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1276-04 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 1276 afin d'inclure les résidences dérogatoires érigées en zones agricoles dans les zones d'exception autorisant la reconstruction après incendie ou autrement démolie ».

« ADOPTÉE »

10-09-787 AUTORISATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations accordées par la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, savoir :

- Restaurant La Plume Blanche / Utilisation du gazebo de la rue St-Jean-Baptiste;
- Productions « Café de flore » inc. / Tournage d'une scène;
- Jet Films Inc. / Tournage publicitaire;
- Groupe des Pionniers de la 19^e Vaudreuil-Dorion / Lave-auto;
- « Les Artistes en Fête » / Installation de panneaux temporaires;
- Animation Jeunesse Vaudreuil-Dorion / Atterrissage d'un hélicoptère;
- Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges / Installation d'une enseigne temporaire parallèlement à la clôture du Canadien Pacifique.

« ADOPTÉE »

10-09-788 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

10-09-789 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

10-09-790 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 43 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier